CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la famille, payable d'avance pour l'année ; dix piastres pour la famille prise pour la campagne et publiée trois mois par trimestre, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à son domicile.

Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera continué avant que les comptes arriérés ne soient réglés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces.—Une piastre par carré de chaque lancer, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Annonces pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; banques, Compagnies d'Assurances et autres insti-tutions publiques, $80; les agents pour navires, lignes bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce, traitant à la commission, $80.

Les Annonces des managers et de décès, les arrêts pour appeler l'attention du public à des ventes mobilières, mes meubles, les articles signés par passagers, et annonces de bénéfice &c. &c., seront payées aux deux insertions de l'ordinaire.

Les Annonces qui doivent paraître que par insertions payées $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle ne pourront être admis, puisque de pure perte pour le journal et d'avance.

Une Déduction de 25 pour cent sera faite aux avocats, aux shérifs, aux Rég. des Testaments, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles de leur ressort, et sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui entrent de la ligne ordinaire d'affaires ou informations d'intérêt public que seront encadrées par ordre de justice, ventes de plantations, habitations, esclaves marrons, animaux égarés ou autres &c. &c., seront payées en comptant séparément et au prix ordinaire.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et payées en conséquence.

Les Annonces de faillite sera publiée, à moins de prix de souscription ou arriéré payée d'avance, ou qu'elle ne le réclamera.

Les Tableaux et autres endroits ouverts pour l'annonce du public, laissant insérer chaque jour de publication gratuitement, pendant la saison des plaisirs, un $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics, ou à des emplois d'utilité publique, paieront le double du prix ordinaire.

AVIS.—La santé étant rétablie, je reprends mes occupations ordinaires, et demeure Rue Conti, 1 porte en face de la Place d'Armes, et au coin de la rue Chartres, et au Bureau de l'Union, Place d'Armes